

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 03 décembre 2009 s'est réuni en session ordinaire à Grenay, le 16 décembre de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires Votants : 61

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (2)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (15)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (14)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Il est exposé aux membres du Comité Syndical que les statuts du SITOM Nord Isère (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères), au-delà du document d'origine, ont été réajustés par les six syndicats membres du SITOM Nord Isère. Ces réajustements ont été visés par la Préfecture en date du 14 octobre 2002.

Ils ont été, par la suite (et à 4 reprises) modifiés par des arrêtés complémentaires. L'évolution territoriale du syndicat et les compétences nouvelles qu'il doit exercer imposent, à nouveau, des réajustements.

En conséquence, il est donné lecture (document joint à la présente délibération), aux membres du Comité Syndical de la nouvelle rédaction des statuts du SITOM Nord Isère.

Il est porté à la connaissance des membres du Comité Syndical la délibération du Comité Syndical du SITOM Nord Isère, en date du 15 octobre 2009, adoptant ces nouveaux statuts.

La nouvelle rédaction des statuts du SITOM Nord Isère est adoptée à l'unanimité par le comité syndical du SMND.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18 décembre 2009

Le Président
M. NIVON